

et du Gouvernement canadien aux expositions internationales de Liège, d'Anvers et de Paris.

La délivrance de passeports aux ressortissants canadiens, commencée depuis le 15 octobre, marque une nouvelle fonction de la Légation.

Le personnel de la Légation a fourni des représentants canadiens à plusieurs conférences internationales qui se sont réunies en France au cours de l'année pour discuter des questions telles que la navigation aérienne, le traitement des étrangers, la nomenclature des causes de décès, la sauvegarde de la vie humaine et les neuvième et dixième sessions de l'Institut international de coopération intellectuelle. Le Ministre s'est rendu, à titre de délégué du Canada, à la Dixième session de l'Assemblée de la Société des Nations, et le Conseiller de la Légation a rempli les fonctions de conseiller auprès du représentant canadien aux sessions du Conseil.

Des vues cinématographiques, des films et des plaques de lanterne ont été prêtés pour illustrer des causeries sur le Canada. On a pris des informations quant à la possibilité de se servir des films canadiens pour fins éducationnelles et d'autre façon. Des photographies ont été données aux rédacteurs de revues françaises et étrangères publiant des articles sur le Canada. Des copies d'articles au sujet des ressources naturelles, de l'industrie et du commerce du Canada ont été communiquées aux bibliothèques, aux écoles et aux services publics.

Au cours des mois de mai, juin et juillet, le Ministre, en sa qualité officielle, a visité les neuf provinces du Canada et a prononcé des discours dans toutes les villes importantes.

L'inauguration de la Légation à Tokio, déjà en plein fonctionnement, a eu lieu en 1929. On a trouvé un local pour la chancellerie dans l'immeuble de l'Imperial Life Insurance. Le bureau du commissaire de commerce canadien, dont le titulaire vient d'être nommé secrétaire commercial de la Légation, est attendant. Outre l'administration des affaires courantes, la Légation a entrepris un relevé des facteurs politiques et économiques au Japon et dans les pays environnants, intéressant le Canada et s'efforce de recueillir les renseignements utiles intéressant les problèmes relatifs au Pacifique qui prennent rapidement de l'importance.

Le travail du bureau du Conseiller permanent à Genève, comme voie établie de communication entre le Gouvernement du Canada et la Société des Nations, a continué de s'accroître avec le développement des activités de la Société et des responsabilités qui découlent de la place qu'occupe maintenant le Dominion dans les organisations de la Société. Comme membre temporaire du Conseil et comme membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, le Canada est appelé à participer à toutes les conférences importantes et à prendre part aux activités d'ordre administratif de la Société. Outre sa présence aux sessions du Conseil et de l'Assemblée, le Bureau du Conseiller permanent canadien a représenté le Canada aux séances de la Commission préparatoire du désarmement, de la Conférence pour reviser la Convention de la Croix Rouge, à celles des commissions chargées de la préparation de la Convention visant la fabrication privée et le contrôle de la fabrication d'armes et aux séances de la conférence pour répression du faux-monnayage. Le Conseiller permanent a représenté le Ministre du Travail aux sessions du Conseil administratif du Bureau international du Travail et a rempli les fonctions de délégué à celles de la Conférence internationale du Travail. Des rapports sur les diverses questions relevant de la Société ont été transmis et une somme grandissante de renseignements concernant les activités de la Société a été fournie aux correspondants canadiens et aux Canadiens visitant Genève dont le nombre se fait de plus en plus grand. Un local plus convenable pour abriter le Bureau a été choisi à 41 quai Wilson.